NATIONS UNIES

Territoires occupés

S

Conseil de sécurité

A REMETTRE

EN PLACE

PROVISOIRE

S/PV.2806
15 avril 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2806e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le vendredi 15 avril 1988, à 10 h 30

Président :	M. ZUZE	(Zambie)
Membres :	Algérie	M. DJOUDI
	Allemagne, République fédérale d'	Le Comte YORK von WARTENBURG
	Argentine	M. DELPECH
	Brésil	M. ALENCAR
	Chine	M. YU Mengjia
	Etats-Unis d'Amérique	M. OKUN
	France	M. BLANC
	Italie	M. BUCCI
	Japon	M. KAGAMI
	Népal	M. RANA
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. BIRCH
	Sénégal	M. BA
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOGOV
	Yougoslavie	M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

88-60480/A 5459v (F)

La séance est ouverte à 10 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTRE DATEE DU 29 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19700)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes consacrées à l'examen de cette question, j'invite les représentants de l'Inde, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Pakistan, de l'Arabie saoudite, de la République arabe syrienne et de la Tunisie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. J'invite le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Gharekhan (Inde), M. Joffe (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Shah Nawaz (Pakistan), M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Al-Masri (République arabe syrienne) et M. Ghezal (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Terzi (Organisation de libération de la Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Bangladesh une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Siddiky (Bangladesh) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 14 avril 1988 du Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui se lit comme suit :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité adresse une invitation, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, à l'Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Engin A. Ansay, au cours des débats du Conseil sur la question intitulée 'La situation dans les territoires arabes occupés'."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/19773. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter M. Ansay au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 14 avril 1988 du Représentant permanent de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies, dont le texte est le suivant :

"J'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité invite l'Ambassadeur Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer aux débats du Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, sur la question intitulée 'La situation dans les territoires occupés'."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/19776. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter M. Maksoud au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du document S/19780, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Algérie, l'Argentine, le Népal, le Sénégal, la Yougoslavie et la Zambie.

Je tiens à appeler l'attention des membres du Conseil sur le document S/19779, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 avril 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président

Le premier orateur est le représentant de la France, à qui je donne la parole.

M. BLANC (France) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer, au nom de ma délégation et de moi-même, nos félicitations pour l'accession de la Zambie à la présidence du Conseil pendant le mois d'avril.

Je saisis cette occasion pour dire à notre collègue, le Représentant permanent de la Yougoslavie, nos remerciements pour la façon dont il a assuré la présidence du Conseil pendant le mois de mars.

La France demeure profondément préoccupée par la tension qui prévaut depuis maintenant plus de quatre mois dans les territoires occupés de Cisjordanie et de Gaza et qui entraîne, au fil des jours, de nouvelles pertes en vies humaines.

Depuis le début des affrontements, le Gouvernement français n'a cessé de s'élever contre ces actes de violence et de répression qui ne peuvent qu'accroître la méfiance et les rancoeurs et retarder d'autant la recherche de la paix. C'est pourquoi le Gouvernement français a mis en garde, à plusieurs reprises, les autorités israéliennes en les appelant à se conformer aux obligations que leur impose le droit international. Il a tout récemment regretté les mesures d'isolement des territoires occupés décidées par Israël à la veille de la "Journée de la terre" ainsi que la décision israélienne de fermer l'Agence de presse palestinienne, décision qui porte atteinte à la liberté d'information. Il vient à nouveau, comme il l'avait déjà fait le 14 janvier dernier, de condamner les mesures d'expulsion prises à l'encontre de huit habitants des territoires occupés, chassant ainsi de leur propre pays des gens qui y sont nés et y ont vécu jusqu'alors. Le Gouvernement français considère que de telles décisions, outre qu'elles sont interdites, quels qu'en soient les motifs, par les dispositions du droit international relatives à la protection des personnes civiles en temps de guerre, sont de nature à perpétuer l'état de tension prévalant actuellement dans les territoires occupés.

La poursuite de ces violences démontre que le statu quo n'est plus tenable. Tous les efforts doivent donc être mobilisés afin que le dialogue et la négociation puissent enfin prévaloir sur la base de la reconnaissance mutuelle. Il est urgent d'entamer la négociation d'un règlement politique d'ensemble qui assure la sécurité de tous les Etats de la région et la justice pour les peuples. La France demeure convaincue que la réunion d'une conférence internationale avec la participation des parties directement concernées et des membres permanents de notre Conseil constitue

M. Blanc (France)

la voie la plus réaliste pour parvenir à une paix juste et durable au Proche-Orient. Le Gouvernement français est, pour sa part, déterminé à contribuer activement à la recherche d'une telle solution.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. DELPECH (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Votre compétence diplomatique éminente et votre expérience avérée nous donnent l'assurance que nos travaux seront dirigés de manière efficace et experte. Nos liens personnels d'amitié et les excellentes relations que nos deux pays, membres du Mouvement des pays alignés, entretiennent sont le motif, pour ma délégation, d'une satisfaction particulière.

Nous saisissons également cette occasion pour féliciter notre cher ami l'Ambassadeur Pejic, Représentant permanent de la Yougoslavie, pour la compétence et l'efficacité dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de Président du Conseil pendant le mois de mars, où notre calendrier a été très chargé.

Avant de parler de la question critique dont le Conseil est actuellement saisi, je voudrais exprimer officiellement ici la reconnaissance de ma délégation à l'égard du Comité des Sept, qui est chargé de suivre de près la situation dans les territoires arabes occupés, pour les activités qu'il mène et pour les informations de grande valeur qu'ont fournies au Conseil, à sa réunion du 30 mars dernier, son Président, M. Ahmed Taleb Ibrahimi, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, ainsi que ses autres membres, dont le Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, le Ministre d'Etat de l'Arabie saoudite et le Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

Cela a fait trois mois hier que le Conseil de sécurité a adopté, quelques jours après avoir adopté à l'unanimité sa résolution 607 (1988), la résolution 608 (1988).

Aujourd'hui comme hier, le Conseil se voit à nouveau contraint d'examiner les événements qui se produisent dans les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés et qui ne font, incontestablement, qu'accroître encore la tension dans une région où la situation est déjà très critique.

M. Delpech (Argentine)

Dans la résolution 608 (1988), le Conseil de sécurité non seulement demande à Israël

"d'annuler l'ordre de déportation de civils palestiniens et d'assurer le retour immédiat et en toute sécurité dans les territoires palestiniens occupés de ceux qui ont déjà été déportés"

mais en outre prie

"Israël de cesser immédiatement de déporter d'autres civils palestiniens des territoires occupés."

M. Delpech (Argentine)

Nous constatons que ces exigences du Conseil non seulement n'ont pas été respectées, mais qu'en outre les déportations se sont poursuivies sans qu'il soit tenu compte des vues de l'organe même auquel la Charte des Nations Unies a confié la responsabilité essentielle du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'article 49 de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre est sans équivoque en ce qui concerne l'interdiction des déportations de civils des territoires occupés.

C'est la raison pour laquelle ma délégation se voit dans l'obligation de prendre la parole dans le présent débat pour exprimer une fois de plus la vive préoccupation de mon gouvernement devant les déportations récentes des civils palestiniens et d'autres actes de violence pratiqués par Israël dans les régions occupées, tels que des démolitions de maisons, des matraquages et autres actes inhumains qui sont directement et clairement en violation de la quatrième Convention de Genève de 1949 précitée.

La position de la République argentine à l'égard du conflit qui accable le Moyen-Orient depuis déjà plus de 40 ans est bien connue de tous. Néanmoins, je voudrais souligner à nouveau que les événements de ces derniers mois n'ont fait que démontrer, une fois de plus, combien il est urgent et nécessaire de trouver une solution juste et durable au conflit qui afflige cette région. La République argentine craint que, dans le cas contraire, ce conflit ne prenne des dimensions nouvelles et plus dangereuses qui rendraient d'autant plus difficile la recherche d'une solution pacifique.

Dans le même ordre d'idée, ma délégation pense que la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies pourrait être le mécanisme opportun pour sortir de l'impasse actuelle, qui reste extrêmement dangereuse.

Une telle conférence, qui compterait sur la participation de toutes les parties directement intéressées, permettrait enfin, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de rendre aux peuples de la région la paix qu'ils méritent tant, dont ils ont tant besoin et à laquelle nous aspirons tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KAGAMI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer mes félicitations cordiales à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Je suis certain que, grâce à votre remarquable leadership et à votre grande compétence diplomatique, les délibérations du Conseil seront fructueuses.

Je tiens aussi à remercier votre prédécesseur S. E. l'Ambassadeur Pejic, de la Yougoslavie, pour la manière excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant sa présidence au mois de mars.

La situation dans les territoires arabes occupés empire; elle est au centre de notre attention depuis décembre dernier, malgré des efforts concertés pour rectifier la situation. Il est évident que la violence endémique dans ces territoires ne se réduit pas. Bien au contraire, elle semble connaître une escalade qui la rend de moins en moins maîtrisable.

Le Japon est particulièrement préoccupé devant la reprise des déportations de civils palestiniens par Israël, malgré les appels réitérés du Conseil lancés à Israël pour que ce pays respecte ses obligations en vertu de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et cesse toutes actions de ce genre.

Conformément au rapport du Secrétaire général du 21 janvier 1988, et en particulier sa recommandation invitant toutes les hautes parties contractantes à la quatrième Convention de Genève qui entretiennent des relations diplomatiques avec Israël à utiliser tous les moyens dont elles disposent pour persuader le Gouvernement israëlien de modifier sa position, le Japon a à maintes reprises lancé un appel à Israël pour qu'il accepte l'application de jure de la Convention et pour qu'il en respecte les dispositions.

Ces déportations sont manifestement en violation des dispositions de la Convention et le Japon n'a donc d'autre choix que de condamner cette action d'Israël. Une fois de plus, le Japon demande à Israël de respecter le droit international et d'agir conformément aux dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Comme nous le savons tous fort bien, la situation qui empire dans les territoires arabes occupés met en lumière la nécessité de parvenir à un règlement juste, durable et global du conflit qui est au coeur de la question de Palestine. Je suis fermement convaincu qu'il appartient à la communauté internationle et en particulier, à l'Organisation des Nations Unies de redoubler immédiatement

M. Kagami (Japon)

d'efforts pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix. Je vous assure, Monsieur le Président que le Japon est disposé à coopérer à tout effort constructif en ce sens.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. E. M. Engin A. Ansay, Observateur permanent de l'Organisation de la Conférence islamique auprès des Nations Unies. Le Conseil l'a invité au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ANSAY (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole et de me permettre de m'adresser au Conseil au nom du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique.

Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous sommes persuadés que votre compétence et votre expérience permettront au Conseil placé sous votre présidence, de travailler avec efficacité pour relever les défis représentés par les importantes questions qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Nous voudrions également adresser nos remerciements et l'expression de notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Pejic, de la Yougoslavie, pour la manière exemplaire dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

Une fois de plus, le Conseil est réuni pour examiner la grave situation qui sévit dans les territoires arabes occupés ainsi que la tragédie et les crimes commis quotidiennement par les autorités d'occupation israéliennes contre un peuple qui refuse de se soumettre à la volonté de la puissance d'occupation et ses politiques despotiques.

Il y a à présent plus de quatre mois que les territoires arabes occupés sont le théâtre des pires terreurs et de la pire répression de la part des autorités d'occupation israéliennes. Le soulèvement du peuple courageux de Palestine contre l'occupation des territoires arabes occupés est le résultat de 40 années d'injustices imposées au peuple palestinien. Il ne s'agit pas seulement d'un soulèvement contre les politiques socio-économiques oppressives ou contre une administration civile injuste; il s'agit du combat héroïque d'un peuple qui défend sa terre historique, qui défend son identité nationale, et qui défend son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant sur son territoire national. La révolution du peuple palestinien qui se soulève

aujourd'hui n'est qu'un autre aspect de la question de la Palestine et du Moyen-Orient.

Malgré les condamnations, par la communauté internationale, de ces politiques d'oppression qui s'opposent à la lettre et à l'esprit des résolutions 605 (1987), 607 et 608 (1988) du Conseil de sécurité, les autorités d'occupation israéliennes ne font qu'accroître la violence des politiques qu'ils pratiquent contre le peuple palestinien sans défense. L'hystérie de la violence a atteint un tel niveau qu'un grand nombre d'Israéliens eux-mêmes la critiquent aujourd'hui. La mort d'une jeune israélienne tuée par la balle d'un colon juif a entraîné, chose paradoxale, de nombreux morts et blessés parmi les Palestiniens et la démolition de 40 maisons dans le village de Beita dans les territoires arabes occupés. Les articles récents de M. John Kifner parus dans le New York Times du 9 avril 1988 rendent compte de cet incident et indiquent les politiques cruelles des forces d'occupation israéliennes. Je pense que tous ceux d'entre nous qui ont jeté un coup d'oeil sur le New York Times ce matin n'ont aucun doute quant aux intentions meurtrières de ces soldats israéliens qui ont lancé des bombes de gaz empoisonnés dans la maison d'une femme innocente de 70 ans, provocant ainsi son martyre.

M. Ansay

Avec la permission du Conseil, je citerai brièvement le New York Times de ce matin :

"Une déclaration de l'Office de secours signale que 'Des centaines de réfugiés gazés par des gaz lacrymogènes ont été traités dans des cliniques des Nations Unies.' 'Ces gaz ont parfois été lancés à l'intérieur des maisons, des cliniques et des écoles où leurs effets sont particulièrement nocifs.'

'Des médecins de l'Office ont également consaté des symptômes qui ne sont normalement pas liés à des gaz lacrymogènes communs, et l'UNRWA cherche à obtenir des renseignements sur la propriété des gaz utilisés afin de prescrire des antidotes et les traitements appropriés, en particulier pour les groupes les plus vulnérables : femmes enceintes, très jeunes enfants et personnes âgées.'"

Il est une autre politique appliquée par les autorités israéliennes d'occupation. Je veux parler de la déportation de Palestiniens innocents, qui est contraire aux résolutions 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité ainsi qu'aux dispositions de la quatrième Convention de Genève qui interdit les transferts forcés, en masse ou individuels, ainsi que les déportations de personnes protégées hors du territoire occupé dans le territoire de la puissance occupante ou dans celui de tout autre Etat.

La profanation de Lieux saints, accompagnée du harcèlement de fidèles musulmans pendant la prière, a pris de telles proportions que, récemment, le cheikh Saad Eddin El-Alami, chef du Conseil islamique et Mufti d'Al Qods Al Charif, âgé de 80 ans, a été personnellement attaqué par des soldats israéliens après la prière du vendredi 1er avril, à Haram Al Sharif.

A cet égard, le Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, dans un message adressé au Secrétaire général des Nations Unies la semaine dernière, a exprimé l'indignation et la vive préoccupation des Etats membres de la Conférence islamique devant les agressions criminelles perpétrées par les troupes israéliennes d'occupation contre une congrégation de fidèles et contre S. Em. le cheikh Saad Eddin El-Alami, qui ont provoqué la colère de plus d'un milliard de musulmans à travers le monde.

Tout cela doit prendre fin d'une manière ou d'une autre. L'emploi de gaz empoisonnés contre des vieilles femmes et des enfants innocents doit cesser. Les déportations doivent cesser immédiatement. La profanation des Lieux saints et le

M. Ansay

harcèlement des fidèles doivent cesser. Cela doit cesser dans l'intérêt des Palestiniens et dans l'intérêt des Israéliens eux-mêmes. Cela doit cesser aussi dans l'intérêt de l'humanité et de la paix mondiale.

Tout récemment, la dix-septième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Amman, Royaume hachémite de Jordanie, du 21 au 25 mars 1988, a décidé d'appeler cette réunion "Session de solidarité islamique avec le peuple palestinien" afin de rendre hommage à son valeureux soulèvement en Palestine occupée.

La Conférence a salué avec fierté le soulèvement héroïque du peuple arabe palestinien qui s'est dressé héroïquement contre les odieuses forces d'occupation israéliennes pour défendre sa patrie et ses droits nationaux inaliénables. Elle a réaffirmé l'appui indéfectible des Etats islamiques pour le peuple palestinien qui luttera jusqu'au retrait total des forces israéliennes de tous les territoires palestiniens occupés, y compris la Ville sainte d'Al Qods Al Charif. La Conférence a réaffirmé en outre qu'elle rejetait toutes solutions partielles ou individuelles qui ne prendraient pas en compte les droits inaliénables du peuple palestinien ou qui ignoreraient l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime. La Conférence a condamné la politique expansionniste d'Israël et la poursuite de l'occupation des terres arabes, dénonçant ses mesures coercitives, qui constituent une violation des droits de l'homme, et sa mainmise économique sur la population pour forcer celle-ci à renoncer à son courageux soulèvement. Elle a déploré la politique des Etats-Unis d'Amérique consistant à ignorer l'OLP et à appuyer Israël. La Conférence a donné pour mandat à son Secrétaire général de rester en contact avec le Secrétaire général des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales en vue de l'application des résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité ainsi que des dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. La Conférence a en outre décidé de créer, à travers tout le monde islamique, des comités d'appui pour la Palestine afin de manifester sa solidarité avec le peuple palestinien et de fournir à celui-ci une assistance matérielle et morale; de demander aux différents organismes d'information des Etats islamiques de multiplier les reportages sur les soulèvements en Palestine occupée; de faire tout son possible auprès des autorités

M. Ansay

pertinentes des pays non membres pour qu'elles dénoncent les crimes racistes israéliens; et d'organiser une campagne internationale pour condamner Israël et dénoncer ses pratiques et desseins.

Au nom du Secrétaire général et des membres de l'Organisation de la Conférence islamique, je voudrais réaffirmer une nouvelle fois devant cette enceinte que le Conseil de sécurité a la responsabilité de prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour obliger Israël à mettre fin à ses pratiques expansionnistes et terroristes et à accepter les résolutions des Nations Unies. Des efforts plus importants doivent être faits pour convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties en cause, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité. Une telle conférence permettrait de rechercher une solution d'ensemble à la question de Palestine et au conflit arabo-israélien se basant sur le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés et de l'excercice, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables.

En guise de conlusion, j'aimerais exprimer le désir de l'écrasante majorité des membres de l'Organisation de la Conférence islamique et de la Umma de voir un jour appliquer le projet de résolution dont est saisi le Conseil et qui, nous en sommes certains, sera adopté à l'unanimité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Ansay des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est S. E. M. Clovis Maksoud, Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, auquel le Conseil a adressé une invitation au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MAKSOUD (interprétation de l'anglais) : Je tiens à exprimer la reconnaissance de la Ligue des Etats arabes pour l'aimable invitation que le Conseil de sécurité a bien voulu m'adresser.

Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Vous êtes connu pour votre sagesse et votre attachement à la paix et à la libération des peuples, comme l'est du reste le pays que vous représentez et avec lequel le monde arabe entretient des relations cordiales et amicales. Je voudrais par ailleurs exprimer ma reconnaissance et la

M. Maksoud

reconnaissance de la Ligue des Etats arabes pour la façon dont votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Yougoslavie, a dirigé les travaux du Conseil de sécurité pendant un mois si important.

Le Conseil de sécurité est réuni une fois de plus pour examiner la situation dans les territoires palestiniens et arabes occupés et divers orateurs ont pris la parole hier pour étayer les nombreuses informations confirmées que nous possédons. Il faut bien dire que certaines de ces informations et que certains de ces faits sont ahurissants car ils coïncident avec un moment de l'histoire où le monde entier - pas seulement les communautés juives partout dans le monde - a en mémoire et médite les leçons de l'holocauste, parce que l'holocauste est l'une des plus abominables aberrations de l'histoire contemporaine, parce que l'holocauste était vicié à la base en ce qu'il choisissait une foi et un groupe de personnes donnés comme cibles de discrimination systématique, de poursuites et, en fin de compte, de massacre.

M. Maksoud

Alors que nous essayons de tirer des leçons du passé, il est paradoxal d'assister aujourd'hui, dans les territoires occupés, à une sorte de répétition des événements de 1933. Il ne s'agit pas, bien sûr, de massacre en masse. L'holocauste a été le point culminant d'un processus et non pas son point de départ. Actuellement, les Palestiniens qui se trouvent dans les territoires occupés, qui assument la responsabilité historique de mettre un terme à l'occupation de leur patrie, sont soumis à une oppression tyrannique et systématique, à la discrimination et à la persécution.

C'est également le schéma sur lequel la puissance occupante modèle sa conduite et ses objectifs : priver de façon permanente le peuple palestinien de ses droits électoraux, déposséder les Palestiniens de leur patrie et éliminer toute option pacifique qui leur permettrait d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination. Telle est la situation, aggravée par le fait que la communauté internationale sait que des armes meurtrières sont utilisées contre des civils innocents et est au courant des déportations et du fait que l'on jette, pour ainsi dire, les déportés, dans le sud du Liban, dans ce qu'on appelle la "zone de sécurité", comme si cette prétendue zone de sécurité était entretenue par Israël pour servir de décharge, permettant ainsi aux Israéliens de continuer de violer le droit international et la Convention de Genève.

Israël toutefois ne considère pas qu'il viole la Convention de Genève, précisément par ce qu'il n'estime pas tomber sous le coup des articles de la Convention de Genève; il considère qu'il n'est pas lié par la Convention de Genève car, d'après lui, il ne représente pas une puissance occupante. Et parce qu'il estime qu'il n'est pas une puissance occupante, il est en fait une puissance requérante. Israël se conduit comme s'il était l'héritier des territoires qu'il occupe, en violation de toutes les résolutions des Nations Unies, du consensus international, du droit international et de la Convention de Genève. C'est cette contradiction qui fait qu'Israël est constamment en violation des décisions du Conseil de sécurité parce qu'il n'a jamais admis, à aucun moment depuis l'occupation de 1967, qu'il était une puissance occupante. C'est là l'obstacle essentiel à tout effort de paix.

M. Maksoud

Je ne vais pas m'étendre sur les genres de persécution dont nous sommes témoins, ni énumérer de nouveau tous les attentats perpétrés actuellement contre le peuple de Palestine. Mais il y a des choses qui portent à réfléchir et beaucoup de représentants l'ont fait avant moi : lorsque les colons armés ont essayé de désorganiser totalement l'avenir de la population des territoires occupés et lorsque l'un des leurs - et c'est regrettable - a été tué par un autre colon - peu importe si c'était par inadvertance, accidentellement ou de propos délibéré - nous avons été les témoins de la haine causée par les actions des agents provocateurs qui se sont rendus dans cette petite ville pour y semer la terreur, alors même que l'on avait appris que ce n'était pas les Palestiniens qui avaient tué la jeune fille. Tout s'est passé comme si ces colons-justiciers illégaux et armés avaient vu leurs préjugés contredits par les faits; et c'est cela qui a aggravé leur cruauté et les a poussés à mutiler le caractère démographique et national des territoires occupés en faisant ressortir ce qu'il y avait de pire dans l'establishment israélo-sioniste.

Je dois ici ouvrir une parenthèse : tout ce soulèvement a également mis en lumière ce qu'il y a de meilleur dans la tradition humaniste juive. Nous avons vu de nombreux intellectuels, des artistes, et même certains hommes politiques dans la communauté juive mondiale se déclarer outrés devant la conduite de l'armée d'occupation israélienne, qui agit comme si les Israéliens étaient les héritiers du patrimoine et de l'avenir juifs. Ce que les événements des dernières semaines et des derniers mois ont fait ressortir, c'est la brutalité de l'establishment israélien et l'humanisme des traditions et des valeurs juives.

C'est à cet égard que ce soulèvement, ce mouvement de libération non seulement remet en lumière la question centrale du Moyen-Orient, les droits palestiniens et fait progresser la cause de la libération des Palestiniens, mais en quelque sorte, libère ses adversaires mêmes du processus de déshumanisation poursuivi par l'establishment israélo-sioniste. C'est dans cette optique que ce soulèvement devient un phénomène humain mondial et pas seulement une révolte des Arabes palestiniens.

En outre, lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni la dernière fois et a théoriquement terminé ses travaux sur la question, on espérait que ceux qui cherchent à préserver l'option de paix au Moyen-Orient par des initiatives

M. Maksoud

unilatérales - telles que celles entreprises ces dernières semaines par le Secrétaire d'Etat Shultz - réussiraient dans leurs efforts. Le veto opposé par les Etats-Unis au mois de février à un projet de resolution qui à bien des égards n'était pas si sévère - c'est le moins qu'on puisse dire; beaucoup l'ont même considéré comme pratiquement inoffensif - ne semble pas, en rétrospective, porter tant sur le fond du projet de résolution que sur la fonction du Conseil de sécurité et sur son rôle; il s'agissait d'ouvrir la voie à une initiative prise par une puissance mondiale envers laquelle il convient de manifester de la déférence lorsqu'il s'agit de sa diplomatie pragmatique.

M. Maksoud

Le Secrétaire d'Etat Shultz s'est rendu à deux reprises dans la région et discuté intensivement des questions en jeu, qui ont été examinées sous tous leurs aspects. Mais aussi méritoires qu'aient pu être ses intentions, les résultats obtenus n'ont malheureusement pas été en rapport avec l'énergie déployée étant donné que, parallèlement à cette initiative, Israël a durci sa position. Il a commencé à employer un vocabulaire inusité jusqu'ici dans le langage contemporain, un vocabulaire dont il s'est également servi ici, parlant notamment de "sauterelles" et d'"insectisation" de la population de Palestine, réaffirmant et ratifiant ainsi le mépris raciste que les autorités israéliennes ont pour cette population.

Face à cette position raciste toujours plus dure, le Secrétaire d'Etat Shultz a réalisé que l'indulgence, croissante d'ailleurs, avec laquelle les Etats-Unis ont de tout temps considéré les objectifs poursuivis par Israël demeurait un facteur qui paralysait toute possibilité de susciter une réaction positive de la part du régime intransigeant d'Israël. Le Secrétaire d'Etat Shultz est venu et revenu en Israël. Il a rencontré deux éminents professeurs américano-palestiniens pour élargir le cadre des possibilités et réaliser ainsi un plus grand degré d'objectivité; c'est alors que la situation a échappé à tout contrôle. Cela a eu entre autres pour effet d'accélérer la démission du représentant d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies. Mais plus important encore, la délégation de la Ligue arabe a rencontré le Secrétaire d'Etat Shultz et a eu avec lui un dialogue des plus ouverts, l'expérience des Etats-Unis en diplomatie pragmatique nous ayant appris qu'il vaut mieux être franc et ouvert.

J'aimerais faire part brièvement aux membres du Conseil de sécurité de l'impression qui m'en est restée. Qu'il me soit permis tout d'abord de dire que les divergences de nos points de vue n'empêchent pas nécessairement la poursuite du dialogue. A cet égard, il existe donc un élément positif. Nous sommes conscients que le Gouvernement américain est devenu plus sensible à certains aspects conceptuels de nos préoccupations. Le Gouvernement des Etats-Unis a été sensible à l'idée qu'une conférence internationale devrait être organisée. Mais les opinions ont divergé quant à la nature, à la fonction et au mécanisme de cette conférence internationale. La partie américaine inclinait à penser que la conférence internationale devrait être un mélange de cérémonial et de mécanisme non opérationnel. Nous pensions quant à nous qu'une telle conférence internationale, organisée sous les auspices des Nations Unies, devrait être dynamique, bien

préparée, bien structurée et dûment autorisée à entreprendre à la fois des discussions et des négociations sur toutes les questions découlant du conflit arabo-israélien, sur la base de la jurisprudence que les diverses résolutions pertinentes adoptées par les Nations Unies ont clairement énoncée.

Par ailleurs, bien qu'il existât une divergence d'opinions, l'on reconnaissait que les Etats-Unis comprenaient mieux la nécessité d'une contribution palestinienne. Mais la formule suggérée par les Etats-Unis était manifestement inappropriée parce que la délégation palestinienne, à notre avis, c'est l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), parce que l'OLP - et je l'ai dit bien souvent ici - non seulement est le représentant légitime du peuple palestinien mais constitue pour les Palestiniens le cadre de leur qualité de peuple et un état d'esprit en l'absence d'un Etat qui soit le leur. C'est l'expression de leur identité nationale en l'absence d'une citoyenneté nationale qui soit la leur. C'est pourquoi tout effort destiné à tourner le caractère représentatif de l'OLP signifie qu'il n'y a rien de sérieux dans toute proposition de négociation, parce que toute négociation à laquelle l'OLP ne serait pas considérée comme un partenaire à part entière ne saurait compter. Le troisième aspect, et peut-être le plus pertinent, de la divergence d'opinions existant entre nous et le Secrétaire d'Etat Shultz au sujet de cette question est que le plan proposé par ce dernier prévoit une période intérimaire, suivie d'une discussion et d'une négociation du sort final des territoires. Nous ne sommes pas d'accord là-dessus, parce que nous pensons que le droit des Palestiniens à l'autodétermination n'est pas négociable. Le retrait d'Israël des territoires occupés n'est pas négociable. Ce que nous pouvons négocier, c'est la structure à donner aux résultats, leur application graduelle et les modalités de tout le processus. Nous ne pouvons négocier la question de savoir si les Palestiniens ont ou non le droit à l'autodétermination non plus que celle de savoir si Israël doit ou non se retirer des territoires arabes occupés. Ce que nous pouvons négocier, c'est le résultat qui a été énoncé dans tous ses paramètres dans les différentes résolutions adoptées par les Nations Unies. Autrement dit, les négociations sont la méthode préférée pour réaliser et sauvegarder l'objectif de paix. Mais les négociations, ce n'est ni une partie de pêche ni le moyen d'aboutir à un résultat; c'est le moyen de définir la structure du résultat.

Cela est très important compte tenu du fait qu'Israël ne cesse de rejeter la notion selon laquelle, dans les territoires occupés, il est une puissance occupante. Cet obstacle doit nous faire comprendre que tant qu'Israël ne

reconnaîtra pas qu'il est une puissance occupante et, partant, ne s'estime pas lié par les dispositions de la Convention de Genève et des lois internationales, le Conseil de sécurité continuera de se trouver dans l'impossibilité totale, au point d'en être pratiquement paralysé, d'obliger Israël à respecter sa volonté et à se conformer à ses résolutions.

M. Maksoud

Si les Israéliens estiment pouvoir poursuivre leurs objectifs à l'abri des critiques morales, politiques et diplomatiques de la communauté mondiale parce qu'ils savent qu'en ce moment les Américains sont préoccupés par leur campagne présidentielle, au cours de laquelle on entend certains candidats jouer à qui mieux-mieux pour encourager M. Shamir à rester intransigeant et à introduire davantage de brutalités dans la situation, alors peut-être Israël pense aussi pouvoir gagner du temps pour essayer de vider les Palestiniens de leur capacité de poursuivre leur lutte légitime.

Mais qu'il me soit permis, pour terminer, de dire que, lorsque la direction interne du soulèvement demande aux marchands d'ouvrir à une heure déterminée et que les autorités d'occupation israéliennes leur demandent de fermer leur boutique et les forcent à ouvrir à une autre heure donnée, lorsque les boutiques de Ramallah ou de Naplouse sont ouvertes de force par l'occupant israélien, elles sont ouvertes mais personne ne s'y trouve pour vendre, personne n'y rentre pour acheter, et il n'y a pas eu un seul cas de pillage dans les territoires occupés.

Ce qui se produit dans les territoires occupés, c'est la mise en mouvement d'un processus de correction à tous les niveaux. Il y a correction du fait que la communauté internationale est à nouveau axée sur le caractère central de la question palestinienne. Il en va de même pour la résolution des peuples arabe et palestinien de mettre un terme à toutes les formes d'occupation. Il y a correction jusque chez nos adversaires qui pourraient, en constatant la brutalité des autorités israéliennes, essayer de réaffirmer leur sensibilité et leur humanisme intérieurs.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Maksoud des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SIDDIKY (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est une source de fierté et de plaisir pour ma délégation que de vous voir présider le Conseil de sécurité non seulement en raison de vos qualités et talents prodigieux, mais aussi parce que mon peuple a beaucoup d'affection pour votre pays, la Zambie.

M. Siddiky (Bangladesh)

Je voudrais également saluer votre éminent prédécesseur, l'Ambassadeur Dragoslav Pejic, de la Yougoslavie, pour la manière remarquable dont il a dirigé le Conseil le mois dernier. Il a justifié la confiance que ses amis et admirateurs avaient placée en lui.

C'est une source de profonde tristesse, non seulement pour moi-même mais pour tous ceux qui sont présents ici, et même pour d'autres en dehors de ces murs, de constater que la communauté internationale est inerte et impuissante face aux mesures viles et méprisables prises par une entité qui a choisi de faire la sourde oreille à la voix de la raison. Le pis c'est qu'elle a jugé bon d'ignorer les leçons qu'elle aurait dû tirer de son malheureux passé et il est regrettable qu'en ce moment même, elle refuse de voir les signes annonciateurs de tourments. Les conséquences pour nous tous pourraient être catastrophiques.

Cette année, le Conseil s'est déjà réuni une demi-douzaine de fois pour délibérer sur cette question dont nous sommes encore saisis aujourd'hui. Cette instance respectée, qui concrétise le désir de paix des nations, a adopté les résolutions 607 (1988) et 608 (1988), dont nous connaissons tous le contenu. Nous sommes tous abasourdis par le mépris flagrant que le Gouvernement d'Israël témoigne à l'égard des ces sages appels. Non seulement il a expulsé illégalement huit Palestiniens vers le sud du Liban en plus de ceux qui l'avaient été précédemment, mais il n'a fait qu'aggraver les choses encore en décidant, selon les informations que nous avons reçues, d'en déporter 12 autres.

L'expulsion de civils innocents de leurs foyers n'est pas le seul crime que les autorités israéliennes jugent bon de commettre. Il suffit d'ouvrir un journal ou d'écouter la radio ou de regarder la télévision n'importe où aujourd'hui dans le monde pour connaître le sort tragique du peuple palestinien. Comment pouvons-nous expliquer à nos enfants que le fascisme que nous avons décidé d'éliminer, et que nous prétendons avoir éliminé, au prix du sacrifice de millions de vies pendant la seconde guerre mondiale survit encore et est encore toléré? Comment pouvons-nous expliquer aux enfants de la Palestine notre inertie devant leur triste sort?

Hier, notre éminent collègue et frère l'Ambassadeur Terzi, de l'Organisation de libération de la Palestine, a dit que nous ne pourrions pas trouver sur la carte le petit village de Beita, qui se trouve dans les territoires occupés. Mais Beita est maintenant imprimé à jamais dans nos esprits en tant qu'exemple de la terreur

M. Siddiky (Bangladesh)

dont peut se rendre capable l'homme contre l'homme, tout comme Guernica reste imprimé dans nos mémoires depuis la guerre civile d'Espagne. Nous savons tous à présent comment cette jeune fille israélienne a été tuée. Nous regrettons profondément son décès tragique. Mais les atrocités barbares que les autorités israéliennes laissent se perpétrer dans le village pour justifier leurs fausses accusations nous répugnent.

Enumérer la liste des crimes perpétrés par Israël prendrait beaucoup plus que le temps dont nous disposons ici. Israël doit savoir que tirer sur des hommes, des femmes et des enfants innocents, raser leurs maisons, les priver de nourriture et d'eau, leur refuser non seulement leurs droits mais leur dignité d'homme ne prêche pas en sa faveur; même ses amis en sont conscients.

Nous avons tous été choqués et indignés par la profanation des Lieux saints et le harcèlement des fidèles, notamment par l'attitude des autorités israéliennes qui ont agressé et battu le cheikh Saad Eddin El-Alami, chef du Conseil islamique suprême, à Haram Al Sharif, à Jérusalem. Je ne peux imaginer que le peuple d'Israël lui-même approuve les mesures de répression appliquées par ceux qui prétendent le représenter. Les Palestiniens se sont soulevés ensemble dans un mouvement de résistance passive unique. Je suis convaincu que de plus en plus d'hommes, de femmes et d'enfants qui réfléchissent en Israël vont se joindre à leur cause glorieuse.

Mais que doit faire le Conseil? Peut-il se permettre de rester inactif? Chaque minute compte. Chaque jour, la tragédie s'aggrave. Le Conseil doit redoubler d'efforts pour convaincre Israël de respecter la Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Si Tel-Aviv ne se conforme pas aux résolutions adoptées par le Conseil, tous les membres du Conseil ont le devoir, individuellement et collectivement, d'essayer de persuader les autorités israéliennes de se comporter de manière humaine.

Et ensuite, nous devons attaquer le problème à la racine. Il faut trouver une solution d'ensemble, juste et durable à ce problème intraitable. Le premier pas devrait être la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale. Ce même point de vue a été défendu le mois dernier encore par les ministres des affaires étrangères des pays nordiques. Le Bangladesh est convaincu que la voie de la solution de la crise passe par une telle conférence, car, bien plus que d'autres, mon peuple connaît

M. Siddiky (Bangladesh)

bien les souffrances de l'occupation. Mais, à cette réunion, les Palestiniens doivent être représentés par leur seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, sinon tous ces efforts seraient vains. Nous nous félicitons des efforts faits par le Secrétaire général en faveur de la cause de la paix, et nous prions pour leur succès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Bangladesh pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. YU Mengjia (Chine) (interprétation du chinois) : La délégation chinoise est très heureuse de voir l'éminent représentant de la Zambie, pays ami, occuper la présidence du Conseil ce mois-ci. Nous sommes convaincus que le Conseil tirera grand profit de son dynamisme, de sa compétences et de sa riche expérience de diplomate. Je tiens à l'assurer de l'étroite collaboration de la délégation chinoise dans l'accomplissement de la noble mission qui lui a été confiée.

Je voudrais également exprimer notre sincère reconnaissance à S. E. l'Ambassadeur Dragoslav Pejic pour les efforts couronnés de succès qu'il a déployés à la tête du Conseil le mois dernier.

Depuis le soulèvement du peuple palestinien tout entier dans les territoires arabes occupés depuis le mois de décembre dernier, le Conseil de sécurité s'est réuni à de nombreuses reprises pour examiner la situation dans les territoires occupés et a adopté trois résolutions en la matière. Ces résolutions, qui expriment la volonté commune de la communauté internationale, condamnent les politiques suivies par les autorités israéliennes ainsi que les mesures prises en violation des droits des Palestiniens dans les territoires arabes occupés; exigent qu'Israël, en tant que puissance occupante, respecte la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et cesse la déportation des Palestiniens.

Cependant, et à notre grande indignation, les autorités israéliennes, avec leur arrogance coutumière, ont traité ces résolutions par le mépris et continuent de renforcer la répression et de massacrer le peuple palestinien. Qui plus est, ils ont, avec audace, déclaré qu'ils écraseraient les Palestiniens comme s'ils étaient des criquets. Par conséquent, le nombre de Palestiniens tués, blessés, arrêtés et déportés ne cesse d'augmenter et la situation se détoriore de plus en plus.

Etant donné les politiques et les mesures brutales des autorités israéliennes, il appartient au Conseil de sécurité d'exprimer sa condamnation et de prendre des mesures fermes.

Le monde entier est témoin du fait que le peuple palestinien n'a pas été étouffé par la violence israélienne. Sa lutte contre la force brutale s'accroît de façon considérable, s'opposant à l'occupation israélienne par une force déterminée

M. Yu Mengjia (Chine)

et puissante, montrant ainsi au monde entier que la volonté de mettre fin à l'occupation militaire illégale d'Israël est irréversible et que l'objectif du peuple palestinien est de jouir de ses droits nationaux.

L'évolution de la situation des territoires arabes occupés et son aggravation mettent le Conseil dans l'obligation de prendre de nouvelles mesures, plus efficaces, pour forcer les autorités israéliennes à appliquer ses résolutions pertinentes qui visent à mettre fin immédiatement à la déportation et à la répression du peuple palestinien dans les territoires occupés, à protéger leur vie et leur sécurité personnelles et à garantir leur droit fondamental à la survie.

Par la même occasion, la communauté internationale doit intensifier ses efforts, toujours plus consciente de l'urgence de la situation pour encourager vigoureusement le processus de paix au Moyen-Orient par le biais d'initiatives individuelles ou collectives en vue d'aboutir à un règlement juste, global et durable de la question du Moyen-Orient, au coeur de laquelle se trouve la question de la Palestine. La délégation chinoise est convaincue que la convocation d'une conférence internationale sous les auspices des Nations Unies est une manière efficace qui permettrait de trouver la paix au Moyen-Orient. Sur la base de ces considérations, la délégation chinoise appuie le projet de résolution présenté par six pays non alignés.

Dans son intervention devant le Conseil le 28 janvier dernier, la délégation chinoise a fait observer qu'il n'est plus possible de maintenir le statu quo au Moyen-Orient, car cela ne ferait qu'exacerber la situation. Les événements qui ont eu lieu dans la région ont clairement prouvé qu'un règlement global, juste et durable de la question du Moyen-Orient ne saurait attendre. Dans l'intérêt de la paix et de la tranquillité au Moyen-Orient et pour le bien de la paix mondiale, la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour remédier à la situation dangereuse créée par les politiques israéliennes de répression accrue et encourager le processus menant au règlement de la question du Moyen-Orient. La Chine est disposée à collaborer avec d'autres Etats pour atteindre cet objectif.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

Le Comte YORK von WARTENBURG (République fédérale d'Allemagne) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais me joindre à tous ceux qui vous ont déjà félicité à l'occasion de votre accession à la présidence ce mois-ci. Nous avons toute confiance dans votre longue expérience politique et dans la façon énergique et objective dont vous allez assurément diriger les travaux du Conseil.

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

J'aimerais également exprimer notre reconnaissance sincère et chaleureuse à S. E. l'Ambassadeur Pejic pour le sens élevé des responsabilités et le dévouement inlassable dont il a fait preuve à la tête du Conseil durant un mois de mars très chargé. Je prie la délégation yougoslave de bien vouloir faire part de ces sentiments.

Notre présent débat concerne le soulèvement grave qui a commencé le 8 décembre 1987 dans les territoires occupés par Israël. Aujourd'hui, quatre mois plus tard, ces soulèvements continuent, sans trêve. Ces soulèvements sont manifestement spontanés, et ne sont pas dus à des influences extérieures. Il s'agit d'un soulèvement civil, ce qui le rend d'autant plus grave, avec des répercussions d'autant plus sérieuses.

On ne peut pas comparer ce soulèvement à des actions terroristes ou de commando dirigées contre Israël à partir de l'extérieur. Ce soulèvement est celui d'une population révoltée, dont la jeunesse est confrontée à la perspective du désespoir. Les actes de répression et la politique des installations de colonies de peuplement dans les territoires occupés ne fait que renforcer les tensions.

Le Comte York von Wartenburg (RFA)

En Israël même, on se préoccupe sincèrement et de plus en plus de la situation dans les territoires occupés. Les méthodes employées, et notamment les graves actes de violence, font s'interroger de nombreux Israéliens sur ce que représente la démocratie israélienne et sur la question de savoir si oui ou non ces mesures sont justifiées par les exigences d'Israël en matière de sécurité.

En Israël, on prend chaque jour davantage conscience qu'on ne peut plus s'en tenir au statu quo. Dans les territoires occupés, le statu quo est devenu insoutenable. Il faut rechercher la cause la plus grave des soulèvements qui persistent depuis le début du mois de décembre de l'année dernière dans l'absence de perspectives d'avenir pour la population palestinienne, que ce soit du point de vue politique, économique ou social. Le découragement provoqué par l'absence de tout progrès dans chaque tentative d'arriver à un règlement a fini par provoquer l'amertume et le désespoir des jeunes.

La situation dans les territoires occupés ne pourra s'améliorer radicalement et de façon durable que lorsqu'on aura trouvé une solution d'ensemble au conflit politique à son origine. Les éléments les plus fondamentaux d'un tel règlement sont le droit d'Israël d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force. De concert avec nos partenaires européens, nous persistons à penser qu'une conférence internationale organisée sous les auspices des Nations Unies est le cadre le plus approprié pour entamer le processus de paix.

Ces derniers mois, le Conseil de sécurité a, dans ses résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988), prié à plusieurs reprises Israël de respecter scrupuleusement les dispositions de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Nous sommes tout à fait d'accord avec le Secrétaire général qui, dans son rapport du 21 janvier 1988 sur la situation dans les territoires occupés, considère le respect de la quatrième Convention comme le moyen le plus efficace, parmi ceux dont on dispose actuellement, pour mettre fin aux violations des droits de l'homme dans les territoires occupés et permettre un relâchement des tensions.

Nous regrettons sincèrement qu'Israël, en dépit des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ait recouru une fois encore aux déportations et aux punitions collectives comme la démolition récente de maisons d'habitation. Ces mesures n'ont aucun fondement juridique. Par conséquent, le Gouvernement de mon pays demande une fois de plus instamment à Israël d'appliquer la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés et de respecter scrupuleusement ses dispositions.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, j'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter à l'occasion de votre accession au poste, lourd de responsabilités, de président du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que votre vaste expérience, votre habileté diplomatique et vos autres qualités personnelles éminentes vous permettront de guider avec efficacité les travaux du Conseil.

Je voudrais aussi dire ma profonde reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Pejic, Représentant permanent de la Yougoslavie, qui n'a épargné aucun effort pour assurer le succès des travaux du Conseil pendant le mois de mars ô combien chargé.

Les informations qui nous parviennent des territoires occupés montrent qu'Israël a renforcé sa répression de la population palestinienne. Des milliers de Palestiniens sont victimes de l'agression; le couvre-feu est largement répandu; la Convention de Genève de 1949 n'est pas respectée; des civils sont déportés; on tire sur les manifestants et c'est ainsi que les morts et les blessés se comptent désormais par centaines. Il est particulièrement inquiétant de constater qu'outre les gaz lacrymogènes, d'autres gaz sont utilisés qui provoquent des symptômes différents ayant des effets plus nocifs encore.

Le stoïcisme du peuple palestinien, l'opiniâtreté de sa lutte pour ses droits nationaux inaliénables et contre l'occupation israélienne, cette volonté que des dizaines d'années de violence et de persécution n'ont pas réussi à ébranler, ont toujours suscité en nous - les Soviétiques - un sentiment d'admiration, de solidarité et de soutien.

Les événements montrent à l'évidence que la force armée, la répression et les actes de provocation des occupants ne peuvent freiner l'élan du peuple vers la liberté. C'est là un axiome dont la véracité a été confirmée une fois de plus par le soulèvement populaire sur la Rive occidentale et à Gaza.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a qu'une seule façon de sortir de l'actuelle situation : adopter un nouveau mode de pensée politique qui, là comme partout, doit être le principal vecteur politique. A la base du problème du Moyen-Orient doit se trouver, non pas la force armée, non pas la répression, mais un dialogue pragmatique mené sur un pied d'égalité.

M. Belonogov (URSS)

A cet égard, j'aimerais appeler l'attention des membres du Conseil de sécurité sur une déclaration faite par M. Gorbatchev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste soviétique, à l'occasion d'une rencontre récente, à Moscou, avec Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Après avoir exprimé sa solidarité avec la lutte du peuple palestinien, M. Gorbatchev a exposé en ces termes la position soviétique vis-à-vis d'un règlement :

"Le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés depuis 1967 - la rive occidentale du Jourdain, le secteur de Gaza et les hauteurs syriennes du Golan - est la condition essentielle d'un règlement. Le peuple palestinien a droit à l'autodétermination, tout comme ce droit a été garanti pour le peuple israélien. Comment les Palestiniens vont disposer de ce droit est une décision qu'eux seuls peuvent prendre. La conférence organisée sous les auspices des Nations Unies est un moyen efficace d'entamer le processus de règlement. Celle-ci doit avoir pour base la reconnaissance, par tous ses participants, de la validité des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que des droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination."

M. Belonogov (URSS)

"Les représentants de toutes les parties au conflit participeraient à la conférence, y compris le peuple arabe de Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité. La Conférence fournirait toute une série de moyens par lesquels les participants pourraient exercer une action réciproque et coopérer entre eux.

S'agissant du rôle des membres permanents du Conseil de sécurité, il serait indispensable de créer un climat favorable à la poursuite des négociations à la conférence et, à cette fin, ils pourraient notamment, ensemble ou individuellement, présenter des propositions et des recommandations.

C'est le Secrétaire général des Nations Unies qui adresserait les invitations à participer à la conférence.

L'Union soviétique ne verrait pas d'inconvénient à ce qu'on prenne des mesures intérimaires et qu'on procède par étapes en vue d'un règlement général. Toutefois, ce processus ne devrait être envisagé ou réalisé dans le cadre de la conférence que dans la mesure où il porte sur l'objectif final de la conférence."

Par conséquent, ainsi qu'il ressort clairement de ce qui précède, l'Union soviétique envisage de tenir compte des points de vue et des intérêts de toutes les parties concernées par le conflit. Le point focal doit être l'équilibre des intérêts. Il est clair que toute tentative en vue d'un règlement qui serait faite sans prendre en considération l'équilibre des intérêts de toutes les parties en cause, les Arabes, y compris les Palestiniens, tout comme Israël, aboutirait inévitablement à une impasse car cela serait contraire à la logique et aux leçons de l'histoire.

L'un des éléments de la normalisation de la situation au Moyen-Orient, qui est également extrêmement important, serait la cessation de la course aux armements dans cette région, d'autant plus qu'elle prend désormais un caractère nouveau, avec l'apparition chez les parties en conflit de moyens de destruction massive et de missiles à longue portée.

L'Union soviétique a toujours préconisé un règlement juste et général du conflit arabo-israélien. Nous sommes prêts à agir de façon constructive avec tous les participants au processus de paix. L'Organisation des Nations Unies dispose de

M. Belonogov (URSS)

l'autorité suffisante et des moyens nécessaires pour donner une impulsion dynamique au processus du règlement de la question du Moyen-Orient et, à cette fin, le Conseil de sécurité devrait prendre immédiatement des mesures d'ordre pratique pour préparer et mettre en marche le mécanisme d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à commencer par l'essentiel, la création d'un comité préparatoire. Etant donné qu'il doit être constitué sur une base bilatérale et multilatérale, nous pensons qu'il sera ainsi possible de lever de nombreux obstacles qui se trouvent encore sur la voie de cette conférence. Nous sommes convaincus que le moment est maintenant venu d'aborder sincèrement, sérieusement et honnêtement le processus d'un règlement de la question du Moyen-Orient et de s'engager sur la voie des préparatifs en vue de la convocation d'une conférence internationale.

Il nous semble que nous avons maintenant les moyens de sortir du cercle vicieux des événements du Moyen-Orient. Nous espérons que le Conseil de sécurité prendra les mesures nécessaires pour mettre effectivement en mouvement une solution équitable du problème palestinien au moyen d'un règlement global. Nous estimons également que l'examen de la situation dans les territoires occupés auquel procède en ce moment le Conseil de sécurité contribue à la réalisation de ce but.

A la lumière de cela, la délégation soviétique soutient le projet de résolution présenté par les six Etats membres du Mouvement des pays non alignés.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union soviétique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Mr. BIRCH (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour ma délégation et moi-même un plaisir de vous voir assumer la présidence. Nous savons que les travaux et les délibérations du Conseil sont placés entre les meilleures mains possibles. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Yougoslavie, qui nous a guidés tout au long d'un mois très chargé, avec beaucoup de talent et de détermination.

Il y a près de quatre mois que le Conseil a adopté, en décembre dernier, la résolution 605 (1987), qui demandait notamment à Israël de mettre fin aux politiques et pratiques qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires occupés. Il y a plus de trois mois que le Conseil a adopté les résolutions 607 (1988) et 608 (1988), qui priaient Israël de cesser de déporter des civils palestiniens des territoires occupés.

M. Birch (Royaume-Uni)

Le fait que depuis l'adoption de ces résolutions non seulement aucune amélioration ne s'est produite mais, qu'à bien des égards, la situation s'est encore détériorée est une source de vive déception, non seulement pour ma délégation, mais j'en suis convaincu, pour tous ceux présents autour de cette table.

Les détails des mesures brutales et souvent indiscriminées prises contre des civils dans les territoires occupés sont disponibles partout. Ces mesures ont entraîné la mort, des souffrances physiques graves et la détention sur une échelle massive et arbitraire. L'opinion mondiale a eté frappée et écoeurée - à juste titre - par les souffrances considérables infligées à la population civile, hommes et femmes de tous âges, résultant d'une politique de répression violente et du fait que les autorités continuent de ne pas veiller à ce que les forces de sécurité fassent preuve de la modération voulue. Le fait que la puissance occupante ait déclaré ouvertement quels étaient la nature et l'objectif de sa politique - écraser l'opposition en ayant recours à la force physique contre les civils - a rendu cette politique doublement repoussante.

Les mesures provocatrices et souvent mortelles prises contre les habitants par des colons armés dans les territoires occupés ont attiré une attention croissante. Les punitions collectives, notamment la démolition de maisons, sont devenues de plus en plus fréquentes. Les déportations, au mépris des résolutions 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité, ont à nouveau eu lieu et d'autres sont prévues. Des mesures économiques arbitraires sont prises contre la population, entraînant épreuves et souffrances.

Le Conseil a depuis longtemps fait observer que des mesures de ce genre prises par des puissances occupantes sont inacceptables. Bien plus, elles sont immorales, illégales et vont à l'encontre du but politique poursuivi. L'objectif de la quatrième Convention de Genève de 1949 était d'éviter au monde de tels excès et de telles souffrances, autant pour l'occupant que pour l'occupé.

M. Birch (Royaume-Uni)

Israël, en tant que partie à la Convention, a non seulement l'obligation juridique d'en appliquer pleinement les dispositions mais aussi l'obligation morale de veiller à ce que l'occupation ait lieu d'une manière qui soit conforme aux normes stipulées dans la Convention.

En ce qui nous concerne, Israël occupe une place toute particulière. Au cours de la première moitié du siècle, le peuple juif a été victime d'un régime arbitraire, de violence, de discrimination et de tentative de génocide. On lui a refusé les mêmes droits qu'aux autres bien que vivant sur sa propre terre. Il a été persécuté et pourchassé, et plusieurs millions de Juifs ont péri. Israël a été créé en tant que lieu où des événements aussi horribles ne pourraient se produire et ne se produiraient pas. Pour nombre d'entre nous, il est douloureux d'entendre résonner ici aujourd'hui l'écho de cette intolérance du fond des âges, de cette dure croyance dans la loi du plus fort. Si nous jugeons ainsi Israël, c'est parce que nous attendons plus de lui que d'autres, qui ne partagent ni son histoire, ni ses malheurs ni, surtout, son grand fondement moral.

Il est donc juste que le Conseil attire une nouvelle fois l'attention d'Israël sur la profonde préoccupation que lui inspire la situation dans les territoires occupés et exprime non seulement le désir du Conseil de voir la fin de la violence actuelle mais son espoir d'un règlement global, juste et durable du conflit qui en est la cause. Trop souvent, les travaux du Conseil à cette fin ont été méprisés et ignorés. Lors d'une réunion précédente sur cette question - le 30 mars -, le représentant d'Israël a demandé au Conseil d'abandonner la rhétorique et d'oeuvrer en faveur d'un règlement pacifique. Qu'il me soit permis de l'assurer que ce que le Conseil a dit et continuera de dire à ce sujet ne relève pas de la simple rhétorique. C'est l'expression d'un désir de paix - cette paix que son pays souhaite et dont il a tant besoin. Ce n'est pas la répression dans les territoires occupés qui permettra de la trouver.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de ses paroles aimables à mon endroit.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. A moins qu'il n'y ait des objections, je vais mettre ce projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent intervenir avant le vote.

M. BUCCI (Italie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un vif plaisir que je désire m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Durant les mois que j'ai passés au Conseil en tant que représentant de mon pays, j'ai eu l'occasion d'apprécier vos qualités de diplomate, votre connaissance de nos procédures et la richesse de votre expérience. Ma délégation se réjouit de vous voir occuper la présidence en raison également des relations et des liens amicaux existant entre votre pays et le mien.

J'aimerais également exprimer notre profonde reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Dragoslav Pejic, homme doté de grandes qualités professionnelles et de remarquables qualités personnelles, qui a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars de façon exemplaire.

Nul ne sera surpris que mon pays se prononce en faveur du projet de résolution à l'examen. Notre position, aujourd'hui, est conforme à celle que nous avons adoptée dans le passé au sujet de la situation tragique régnant dans les territoires occupés. Le problème de ces territoires est d'importance cruciale. Dans la mesure où il détermine le sort des Palestiniens, il est véritablement au coeur de la crise du Moyen-Orient.

Les événements des cinq derniers mois sont la preuve qu'il n'est plus possible de remettre davantage la solution du problème.

Mon pays s'est déjà déclaré en faveur d'un règlement politique, auquel une conférence internationale de paix organisée sous les auspices des Nations Unies devrait permettre d'aboutir. Les 12 Etats membres de la Communauté européenne ont également déclaré qu'ils appuyaient sans équivoque un tel processus.

L'Italie est convaincue qu'une conférence internationale, à laquelle devraient participer toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), doit permettre de trouver une solution globale, juste et durable au conflit. En d'autres termes, la conférence doit assurer aussi bien le droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres, reconnues et garanties, que les droits des Palestiniens, y compris leur droit à l'autodétermination, avec tout ce que cela implique.

Entre-temps - et c'est la conséquence logique de notre conception - Israël, en tant que puissance occupante, doit se conformer, dans les territoires occupés, aux normes de conduite établies par la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949, comme le Secrétaire général le mentionne à juste titre dans son rapport au Conseil en date du 21 janvier 1988 (S/19443).

M. Bucci (Italie)

Nous pensons sincèrement que le projet de résolution soumis aujourd'hui à l'examen du Conseil de sécurité (S/19780) reflète nos préoccupations, et en conséquence nous voterons pour.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de ses paroles aimables à mon endroit.

Je mets à présent aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/19780.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Algérie, Argentine, Brésil, Chine, France, Allemagne, République fédérale d', Italie, Japon, Népal, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Yougoslavie, Zambie.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, une voix contre, aucune abstention. Le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. OKUN (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais exprimer notre satisfaction de vous voir assumer la présidence du Conseil. Permettez-moi de dire que nous avons toute confiance en votre compétence, votre impartialité, votre expérience et votre sagesse et que nous nous réjouissons de travailler avec vous pendant le mois en cours. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur assis à ma gauche, l'Ambassadeur Pejic, de la Yougoslavie, pour le dynamisme et la compétence dont il a fait preuve, le mois dernier, à la direction de nos travaux qui se sont avérés difficiles.

Les Etats-Unis ont voté contre le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui. Une fois de plus, le Conseil de sécurité a été prié d'examiner de manière ponctuelle les problèmes complexes du Moyen-Orient. Le Conseil a été saisi d'un texte qui, comme mon gouvernement l'a fait observer en d'autres occasions, ne contribue ni à relâcher les tensions dans les territoires occupés ni à promouvoir la cause de la paix.

C'est la cinquième fois que le Conseil de sécurité a été prié d'examiner la situation dans les territoires occupés depuis l'explosion de violence qui s'est produite là-bas en décembre dernier. La position des Etats-Unis quant à l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève et notre opposition de principe aux déportations sont bien connues et restent inchangées. Cependant, comme nous l'avons fait observer le 1er février lorsque nous avons voté contre un projet de résolution semblable à celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, nous ne pensons pas que ce recours constant au Conseil de sécurité soit conciliable avec le maintien de son autorité et de son prestige. Le projet de résolution présenté aujourd'hui au Conseil, comme celui dont il était saisi le 1er février, est superfétatoire et inapproprié : il condamne Israël d'une manière radicale et générale qui n'est pas du tout équilibrée et il ne contient aucun appel au calme.

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, les Etats-Unis s'efforcent actuellement avec les parties directement concernées, par la voie diplomatique, de persuader Israël et ses voisins arabes de s'engager dans des négociations directes. Les Etats-Unis ont présenté une proposition que nous considérons réaliste et constructive. Cette proposition offre le meilleur espoir d'une solution politique au conflit arabo-israélien. Elle aboutirait à un règlement global garantissant la sécurité d'Israël et de tous les Etats de la région, ainsi que les droits légitimes du peuple palestinien. Nous nous féliciterions de l'appui que les membres du Conseil pourraient donner à cet effort. Nous demandons

M. Okun (Etats-Unis)

également au Conseil de cesser de se livrer à des exercices de rhétorique et de présenter des projets de résolution qui ne sont pas productifs et qui empêchent de trouver la voie menant réellement à la paix au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, c'est pour moi et pour la délégation algérienne un grand motif de satisfaction de voir le représentant d'un pays frère, avec lequel l'Algérie entretient des relations de solidarité et de coopération étroites, présider les travaux du Conseil pendant le mois d'avril. Je suis convaincu que, sous votre direction, les travaux de notre Conseil connaîtront des issues satisfaisantes pour tous.

Permettez-moi aussi de rendre un hommage particulier à notre ami l'Ambassadeur Pejic pour la manière dont il s'est acquitté de sa tâche le mois dernier.

Je crois qu'il faut dire, en premier lieu, que le peuple sud-africain et le peuple palestinien sont condamnés à faire la sinistre collection des vetos américains. On a souvent parlé de l'impotence du Conseil de sécurité. Cette impotence découle de l'abus de ce droit de veto et, le 1er février dernier déjà, les sionistes l'ont perçu comme un encouragement et une ouverture à la chasse aux Palestiniens. Chaque guerre d'agression d'Israël contre les pays arabes a été une occasion pour créer de nouveaux faits accomplis, de conquérir de nouveaux territoires et, depuis 1948, la simple vision d'une carte témoigne de ces agressions successives et de ces territoires spoliés successivement.

Le 22 décembre 1987, le Conseil de sécurité, lorsqu'il s'est penché sur la question des territoires palestiniens occupés, avait adopté la résolution 605 (1987) et avait prié, entre autres, le Secrétaire général

> "d'examiner la situation actuelle dans les territoires occupés, par tous les moyens dont il dispose, et de soumettre, le 20 janvier 1988 au plus tard, un rapport contenant ses recommandations concernant les moyens d'assurer la sécurité et la protection des civils palestiniens soumis à l'occupation israélienne."

Lorsque le Conseil s'est réuni, c'était donc pour examiner ces deux aspects : la protection des civils palestiniens et envisager l'avenir sur la base de ce rapport du Secrétaire général.

Le 1er février, sur la base du rapport du Secrétaire général, sur la base de la résolution 605 (1987) et se fondant sur un large débat, le Conseil avait, à la

M. Djoudi (Algérie)

quasi-unanimité, dégagé un minimum de conclusions pour faire prévaloir l'observance, par l'occupant, de la Convention de Genève de 1949 sur la protection des populations civiles palestiniennes, et également pour indiquer le besoin urgent d'un règlement juste et global du conflit.

Non seulement le veto américain du 1er février était ressenti comme une attitude à contre-courant d'une position d'ensemble de la communauté internationale mais aussi comme un encouragement à la politique d'annihilation des autorités de Tel-Aviv dans les territoires palestiniens occupés. Qu'on en juge par les massacres et les emprisonnements en masse, le recours aux gaz toxiques, le dynamitage des maisons, le bannissement de civils palestiniens de leur propre territoire, nous allons vers les 200 tués, 5 000 prisonniers civils et des bannissements qui s'annoncent en série.

Sur la détérioration de la situation depuis le 1er février et sur les encouragements qu'ont ressentis les autorités de Tel-Aviv, je ne prendrai, dans la masse des écrits qui ont paru dans la presse internationale, que cet extrait d'un article repris par The Guardian, journal britannique du 18 mars 1988. Cet article, dont je vais citer un extrait, se réfère au magazine Civiltà Cattolica :

(L'orateur cite en anglais)

"Civiltà Cattolica, le journal des Jésuites italiens, a dit que certains soldats israéliens 'avaient recours à des méthodes qui ne pourraient être qualifiées d'inhumaines que par euphémisme', et a parlé de 'violences horribles' et d''outrages flagrants contre l'humanité'.

...

'Face à un tel spectacle, on ne peut que penser à d'autres crimes plus horribles, ces crimes dont le peuple juif a été la victime pendant les pires périodes de sa persécution lorsqu'il semblait prédestiné à disparaître, prédestiné à la Solution Finale'."

(L'orateur poursuit en français)

Je crois qu'il serait superflu d'ajouter quoi que ce soit à ce commentaire.

M. Djoudi (Algérie)

La complaisance à l'égard des autorités sionistes est allée jusqu'à frapper le black-out quasi total sur la présence et les entretiens des ministres arabes qui étaient venus ici évoquer cette question à Washington et à New York. Monsieur le Président, ce dont il s'agit ici, c'est du respect des règles et des principes qui doivent gouverner une société civilisée et une société de nations qui y ont librement adhéré en entrant dans cette maison. Ces règles et ces principes doivent s'appliquer erga omnes à l'égard de tous.

Pour l'ensemble de la majorité des pays membres de la communauté internationale, la perception du problème du Moyen-Orient obéit à un certain nombre de règles, et d'abord à celle de la vision d'un règlement global. Ce règlement doit être global et juste et passe par une conférence internationale sous l'égide des Nations Unies, avec la participation de l'Organisation de libération de la Palestine comme représentant du peuple palestinien, et aussi, comme l'avait si justement rappelé le Secrétaire général, par la reconnaissance, ici, au niveau de ce conseil, du principe de l'autodétermination au peuple palestinien. Je voudrais ici poser une question : pourquoi faut-il, toujours et encore, que certains ne se sentent concernés par ce droit à l'autodétermination et ne l'invoquent que pour l'utiliser dans un contexte de confrontation Est-Ouest?

Nous regrettons vivement, nous déplorons amèrement la répétition de cette attitude négative des Etats-Unis à l'endroit des droits élémentaires essentiels du peuple palestinien et des peuples arabes. La position ainsi prise le 1er février est confirmée aujourd'hui et ne peut être analysée autrement que comme un obstacle érigé dans la voie de la recherche d'un règlement juste et durable du problème du Moyen-Orient et dont le point focal est la question de Palestine.

Le peuple palestinien a trop donné la preuve de sa vitalité, de son dynamisme dans son combat de liberté pour que quiconque songe un instant à le mettre entre parenthèses ou à l'occulter dans toute négociation. L'opposition brutale et injustifiée à ce projet de résolution ne vise ni plus ni moins qu'à disqualifier le Conseil dans le rôle qui est le sien au titre de la Charte, à savoir l'instauration et la préservation de la paix et de la sécurité internationales et à mettre une entrave supplémentaire sur la voie de la recherche d'une solution juste et durable du conflit du Moyen-Orient à travers la conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient, que tout le monde s'accorde à souligner comme le seul cadre valable pour une paix véritable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine à qui je donne maintenant la parole.

M. TERZI (Organisation de libération de la Palestine) (interprétation de l'anglais) : La persévérance de notre peuple sous occupation est ici un symptôme de notre détermination. Nous ne sommes nullement découragés; nous avons toujours foi dans le Conseil. Nous sommes reconnaissants aux 14 autres membres du Conseil qui ont pris fermement position. Si le Gouvernement des Etats-Unis a décidé de se singulariser, c'est un choix qu'il a fait. Il y a toujours un mauvais élément. Peut-être verra-t-il les choses sous cet angle.

Ce qui est arrivé n'était pas imprévu. Un gouvernement qui peut parler à l'Assemblée générale et à la Cour internationale de Justice sans respect ni arrogance et dire au monde "indépendamment de toute obligation juridique, nous allons procéder à notre guise", ce gouvernement est capable de tout. On peut attendre le pire d'un gouvernement qui fait échec au processus juridique, au consensus et aux tentatives de paix, cherche par tous les moyens de faire échec aux travaux de ce conseil.

Il est superflu, c'est de la rhétorique de la part du représentant des Etats-Unis que de dire que son pays a confiance dans le Président. Ce qu'il nous faut, c'est avoir confiance dans le Conseil. Le Président est le représentant du Conseil; par conséquent, nous ne nous adressons pas ici à une personne.

Dans quelle mesure les Etats-Unis respectent-ils le Conseil? Dans quelle mesure les Etats-Unis respectent-ils la Charte? Et dans quelle mesure les Etats-Unis se sentent-ils réellement comme faisant partie intégrante de cette communauté internationale et devraient à ce titre respecter le consensus international et les normes du droit international?

Le représentant des Etats-Unis dit que :

"Le Conseil s'est vu soumettre ... à un texte qui comme mon gouvernement l'a noté à d'autres occasions ne contribue pas à promouvoir la cause de la paix, ni le calme dans les territoires occupés." (supra, p. 56)

La question du soulèvement glorieux de notre peuple est une question à l'examen par le Conseil depuis le mois de décembre. Les Etats-Unis nous diront peut-être, par leurs représentants, ce que leur gouvernement a fait pour soulager

M. Terzi (OLP)

les tensions dans les territoires occupés, si ce n'est fournir davantage de gaz toxiques plus complexes et des centaines de millions de dollars à la force d'occupation et lui fournir toute la protection dont elle a besoin. Qu'a fait le Gouvernement des Etats-Unis pour relâcher les tensions? Comment pense-t-il agir alors qu'en ce moment même il refuse de reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple palestinien?

Je mets au défi le représentant des Etats-Unis : qu'il nous dise clairement "les Etats-Unis reconnaissent l'existence du peuple palestinien et le droit de ce peuple à l'autodétermination et ils s'engagent à respecter ce droit". Je sais qu'il ne le fera pas. Il ne peut pas le faire, parce qu'on sait qu'au Congrès les Etats-Unis disent que le droit à l'autodétermination des Palestiniens n'est pas compatible avec la politique étrangère de ce pays. Alors, qu'est-ce que le représentant des Etats-Unis vient nous dire au sujet des droits légitimes des Palestiniens.

Ensuite, on nous dit que c'est superflu, que c'est de la rhétorique. Qu'y a-t-il de superflu pour le Conseil à réaffirmer la nécessité urgente d'un règlement juste, global et durable du conflit? Ne plus envoyer de mitraillettes, de gaz toxiques plus sophistiqués!

Par sa position, le Gouvernement des Etats-Unis fait échec aux buts de la Charte. C'est peut-être ce qu'il veut. Je n'en sais rien. J'aimerais que ce gouvernement nous dise qu'il ne tente pas d'aller à l'encontre des buts et principes de la Charte.

M. Terzi (OLP)

On nous dit que depuis l'explosion de violence, depuis décembre dernier, le Conseil a étudié la situation. Mais si les gens ne viennent pas au Conseil, vers qui peuvent-ils se tourner? A quelle fin le Conseil a-t-il donc été créé? Quelle est sa mission?

Il dit que le Conseil s'est réuni tant de fois depuis décembre. Mais, je me demande s'il se souvient combien de centaines de fois le Conseil a été convoqué pour examiner les brutalités israéliennes. Dois-je lui rappeler 1978, 1982 et chacune des occasions où le Conseil a dû se réunir à 4 heures du matin?

Comment pouvons-nous préserver l'autorité et le prestige du Conseil? Tout bonnement en le respectant et en respectant les voeux et la volonté de la communauté internationale.

On nous dit que les Etats-Unis ont entrepris, avec les parties directement en cause, une initiative diplomatique pour tenter d'amorcer un processus de négociations directes entre Israël et ses voisins arabes. La personne qui a rédigé cela est vraiment un génie! Pour tenter d'"amorcer" quoi? Un processus de négociations directes entre Israël et ses voisins arabes. Mon Dieu, nous parlons de Palestiniens qui jettent des pierres, de dizaines et de dizaines de Palestiniens qui sont tués, de femmes palestiniennes qui perdent leurs enfants parce qu'ils ont inhalé des gaz toxiques. Et on vient nous dire que les Etats-Unis en sont encore à penser, à essayer d'amorcer un processus de négociations.

Mais, que faisons-nous ici depuis 20 ans? N'avons-nous pas commencé? Ou alors, le Gouvernement des Etats-Unis a-t-il été tout ce temps-là sur un nuage et n'a donc pas entendu parler des efforts entrepris par le Secrétaire général des Nations Unies, par l'Assemblée générale et par le Conseil de sécurité lui-même? J'en viens à me demander si nous avons tout oublié des activités passées du Conseil de sécurité en particulier et des Nations Unies en général pour arriver à une paix globale. Ou bien, tout a-t-il été effacé du jour au lendemain et soudain, un beau matin, le Gouvernement des Etats-Unis se réveille-t-il, jette-t-il peut-être un regard sur le petit écran et se dit-il : "Oh, il y a un problème au Moyen-Orient entre Israël et ses voisins. Essayons de commencer à réfléchir comment nous pouvons mettre fin à ce problème."

Mais c'est trop tard. Il n'y a qu'un processus de paix. C'est dans cette salle qu'il aura lieu. Il rassemblera toutes les parties au conflit et nous savons quelles sont ces parties. Les garçons qui se servent des pierres saintes de la

M. Terzi (OLP)

Terre sainte pour défendre leurs droits, voilà la principale partie. S'ils ne sont pas ici, à cette table de négociations pour la paix, alors que pouvons-nous espérer? Amenez ceux qui ont leurs troupes, leurs fusils et leurs gaz toxiques à la table de négociations.

Naturellement, le Conseil a une responsabilité, une responsabilité clairement énoncée dans les textes : maintenir la paix et la sécurité. Si les Etats-Unis estiment que les dispositions prévues par le Conseil ne sont pas suffisantes, alors je ne vois pas comment il pourrait contribuer à la paix.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour cette séance. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, au stade actuel, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 5.